

"Pour lever les ambiguïtés britanniques", dans 30 jours d'Europe (Juillet-août 1974)

Légende: En juillet-août 1974, Jean-François Deniau, ancien membre de la Commission des Communautés européennes, examine dans les colonnes du mensuel 30 jours d'Europe les circonstances ayant conduit le Royaume-Uni à demander une renégociation des conditions de son adhésion aux Communautés européennes.

Source: 30 jours d'Europe. dir. de publ. Fontaine, François ; RRéd. Chef Chastenet, Antoine. Juillet-Août 1974, n° 192-193. Paris: Service d'information des Communautés européennes. "Pour lever les ambiguïtés britanniques", auteur:Deniau, Jean-François , p. 12.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/pour_lever_les_ambiguites_britanniques_dans_30_jours_d_europe_juillet_aout_1974-fr-02d927c0-77e2-4604-80b6-a7875d7f1435.html



Date de dernière mise à jour: 22/12/2016

Pour lever les ambiguïtés britanniques

par Jean-François Deniau

Dans la demande de « renégociation » du Traité d'adhésion présentée par le gouvernement de M. Wilson, il est évident que les préoccupations électorales à court terme ne sont pas absentes, ni le souci à plus long terme de maintenir l'unité du parti travailliste. Mais cette demande, telle qu'elle a été exprimée et commentée, comporte aussi des interrogations de fond, comme sans doute un malentendu assez grave non pas tant sur la qualité de membre que sur la nature de la Communauté à laquelle la Grande-Bretagne avait adhéré. A cet égard, l'un des points soulevés par M. Callaghan est significatif : celui de la contribution britannique au budget communautaire.

Le principe de la solidarité

Comme toutes les dispositions du Marché commun, le système d'alimentation du budget communautaire a à la fois un but technique, direct, et un sens politique de valeur générale. Il s'agit de procurer des ressources à la Communauté, mais pas n'importe quelles ressources, et pas par n'importe quel moyen. Le principe est que la Communauté étant d'abord une Union douanière, les droits de douane (et leur équivalent dans le domaine agricole, les prélèvements) n'appartiennent plus aux États membres, mais sont automatiquement la propriété de la Communauté. D'où l'expression employée, intentionnellement, de « ressources propres », et non plus de « contributions ».

Ce principe reçoit une double correction, en quantité et en qualité. Comme le montant des droits de douane et des prélèvements ne suffirait pas à équilibrer l'ensemble des dépenses à la charge de la Communauté, il est prévu une recette supplémentaire par un pourcentage de la T.V.A. perçue dans chaque État. Ce pourcentage de la T.V.A., imposition directement proportionnelle au chiffre d'affaires de chaque pays, correspond en fait au P.N.B. Plus les dépenses de la Communauté s'accroîtront (politiques nouvelles dans les domaines sociaux, régionaux, industriels...), plus c'est ce critère qui jouera pour les recettes, réduisant ainsi la part du critère de base lié au seul commerce extérieur, celui-ci toutefois restant fondamental pour sceller – si l'on peut dire – le caractère de solidarité de la construction entreprise.

La négociation d'adhésion avait encore apporté deux compléments : une progression dans l'application à la Grande-Bretagne, atténuant sa participation dans les premières années pour reporter en fin de période transitoire le plein jeu des mécanismes du Traité, et une clause permettant de revoir les modalités des ressources propres si, à l'expérience, les dispositions actuelles provoquaient des déséquilibres sérieux au détriment d'un État.

Actuellement, la Grande-Bretagne paie peu, puisque nous sommes encore au début de la transition. Dans quelques années, elle paiera davantage ; mais c'est elle qui sera vraisemblablement à ce moment précis dans la meilleure situation par rapport au continent, notamment en ce qui concerne ses ressources et dépenses en devises extérieures, grâce au pétrole de la mer du Nord. Alors pourquoi mettre en cause le système, aujourd'hui, si ce n'est pour mettre en cause le principe même de la Communauté qui est que des ressources sont propres à celles-ci et n'appartiennent plus aux États membres, de même que des instruments de l'action économique (tarif extérieur, contingents...) progressivement sont retirés aux États pour être utilisés au niveau de l'Union ?

Que veulent les travaillistes ?

On peut toujours, dans la vie d'une union en constante formation, discuter telle ou telle modalité. Mais, cette fois, il s'agit de l'esprit de l'œuvre entreprise.

Par rapport aux tentatives précédentes, la négociation qui a abouti à l'adhésion de la Grande-Bretagne avait une originalité profonde : cette fois la Grande-Bretagne avait accepté le Traité de Rome et les progrès accomplis par les Six depuis sa signature. Il ne s'agissait pas de renégocier le Traité lui-même, mais de l'appliquer aux nouveaux adhérents, avec les adaptations et transitions nécessaires. Aujourd'hui, il est

difficile de savoir en quoi le gouvernement travailliste entend désavouer son prédécesseur. Il peut s'agir seulement d'une discussion de quelques délais ou de modalités. Alors ce n'est pas une renégociation ; c'est la vie communautaire de tous les jours. Il peut s'agir en revanche d'un refus de la Communauté elle-même, dans son esprit, dans ses perspectives, se manifestant en quelques points clés de la construction européenne. Alors ce n'est plus, même si on parle de « conditions d'adhésion », vouloir améliorer celles-ci, c'est surtout vouloir adhérer à un autre Traité que celui qui existe.

La minute de vérité

Le fait que la Communauté ne soit pas dans la meilleure situation, que les exceptions ou les difficultés y sont nombreuses, que l'inflation et l'incohérence monétaire tendent à gravement la perturber de l'intérieur en altérant tous les mécanismes d'intégration fondés d'abord sur les échanges, que ces mécanismes mis en place il y a plus de quinze ans paraissent avoir donné ce qu'on pouvait en attendre automatiquement, mais certes pas le saut qualitatif désormais nécessaire, tout ceci n'est pas une excuse qui permettrait de minimiser le cas anglais, bien au contraire.

Minimiser et gagner du temps ne sont utiles que s'il s'agit de problèmes minimes ou que chacun sera d'accord pour réduire à des questions de gestion. En revanche, ajouter aux difficultés de la Communauté une ambiguïté fondamentale et durable dans les relations avec l'un de ses principaux membres risque d'être fatal à terme. Il vaut mieux avoir, sans trop attendre, la minute de vérité entre tous les membres, anciens et nouveaux. Il vaut mieux ne pas répondre au gouvernement travailliste sur les modalités techniques de ressources budgétaires, de l'intervention pour la viande bovine, ou de tout autre règlement existant dont les experts de Bruxelles ont le secret. Il vaut mieux se demander quelle Communauté nous voulons pour l'avenir, c'est-à-dire ce que nous sommes prêts à mettre en commun, qui et comment.

C'est la définition d'une Union européenne en 1980 qui est la vraie réponse à la demande britannique de « renégociation », car c'est elle seule qui justifie tout ce qui a été entrepris, décidé et exécuté jusqu'à présent.

Jean-François Deniau